
	<p>COMITE SOCIAL D ADMINISTRATION LOCAL DE SEINE MARITIME</p> <p>CSAL 5 BIS DU 25/04/2023</p>	
---	---	---

Monsieur le Président,

Vous nous réunissez cet après-midi pour parler de l'ensemble des créations, des rapprochements et des suppressions de services hors NRP, thématique discutée ce matin.

La création du PNCD de Dieppe est une des réponses apportée par l'État et la Direction Générale à la crise des Gilets Jaunes qui avait mis en lumière le sentiment d'abandon des Français après les fermetures de poste et la réduction de l'accès aux services publics. Si nous nous réjouissons de l'implantation d'emplois au sein du département, implantation qui vous permet d'ailleurs d'afficher un solde positif en trompe-l'œil des emplois pour 2023, nous sommes certains que ce service très particulier, fermé au public, n'apaisera le sentiment d'abandon exprimé en 2017 et toujours d'actualité.

Concernant deux autres points à l'ordre du jour, nous sommes dans l'obligation de vous donner le ressenti au sein des services suite aux différentes annonces que vous avez fait auprès des agents et des organisations syndicales.

Après avoir longuement pointé le problème du management du SPFE de Rouen, vous avez mis en place un plan d'action qui donne aujourd'hui des résultats satisfaisants. Vous avez pourtant dû convenir lors du CSAL n°3 du 11 avril dernier que si vous n'étiez pas satisfait du management, c'est surtout l'injection massive d'agents qui a permis au service de mener le travail à bien. Cette gestion conjointe ne sera pas à elle seule une solution d'avenir perenne si les effectifs ne sont pas maintenus en nombre suffisants pour faire face à la charge de travail. Le manager, pour être efficient a besoin de moyens réels d'actions pour parvenir aux résultats exigés par la Direction. Il ne peut pas être tenu responsable à 100 % d'une situation dégradée qui perdurait depuis des années face à laquelle la Direction faisait la sourde oreille. De plus, cette gestion conjointe laisse poindre l'idée d'une future fusion qui ne rassure pas les agents des services concernés.

Pour le PCRP, le choc est encore plus brutal puisque vous annoncez en mars la disparition du service avec démantèlement au plus tard pour le 1^{er} septembre 2024. Nous vous demandons cependant de prendre en compte la situation des personnels ALD qui ne disposent pas de ce délai et doivent participer à marche forcée au prochain mouvement local auquel ils n'ont pas été préparés. Nous vous demandons a minima de leur permettre de bénéficier du même délai que leurs collègues titulaires afin de notamment permettre aux agents ayant une charge de famille de s'organiser pendant cette année de répit.

Nos préoccupations sont toujours les mêmes : veiller à ce que les agents (chef de service compris) puissent exercer leur métier dans les meilleures conditions possibles en leur permettant une articulation équilibrée entre vie professionnelle et vie personnelle.

Dans tous les cas, comme pour ce matin, nous vous invitons à faire attention aux situations particulières.

Nous vous remercions de votre attention